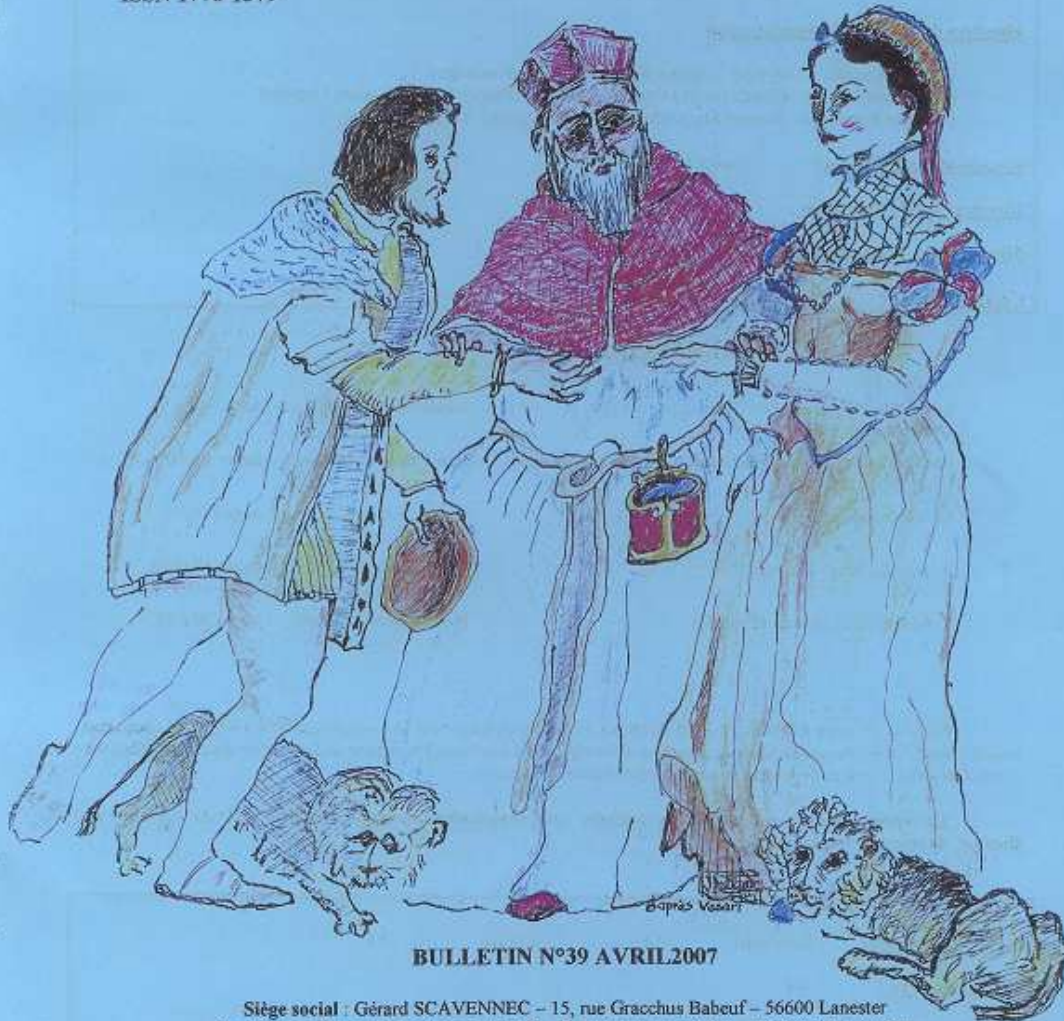




RACINES & RAMEAUX FRANÇAIS D'ACADIE

Recherche Généalogique et Histoire de l'Acadie

ISSN 1776-1379



BULLETIN N°39 AVRIL 2007

Siège social : Gérard SCAVENNEC – 15, rue Gracchus Babeuf – 56600 Lanester
Secrétariat Général : Jacques NERROU – 3, allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant
Adresse informatique et fax : Internet : <http://perso.club-internet.fr/rfa> ou <http://www.acadie.info>
E-Mail : rfa@club-internet.fr – fax : (33)02 97 76 30 41

Président d'Honneur : Professeur Claude Massé (1923-2001)

Bureau Exécutif:

Président Gérard Scavenec
Vice Présidents André Thomas - Jean-Jacques Le Blanc
Secrétaire général Jacques Nerrou
Trésorière Annie Mérel

Membres du Conseil d'Administration

Edouard Sauvée, Chargé des relations avec les Amitiés Acadiennes
Marc Gérard Braud - Claude Garin - Gérard Houchois - Thierry Laléous - Alain Lhermite
Lucienne Recouppé - Simone Roy-Gubetta - Michel Sauvée - Yann Scavenec

Responsable site Internet : Daniel Burgot

Directeur de la publication : Gérard Scavenec

Mise en page, Illustration : Jean-Jacques Leblanc

Comité de lecture : Gérard Scavenec, Jean-Jacques Leblanc, Jacques Nerrou

SOMMAIRE

Le mot du Président	Gérard Scavenec	page 3
Les Basques et la Nouvelle France au 16 ^{ème} et 17 ^{ème} siècle	Jean-Claude Paronnaud	pages 4 à 16
La Vie associative		page 17
A qui appartenait l'Acadie ?	Jacques Nerrou	pages 18 et 19
L'Acadie et la question religieuse	Jean Jacques Le Blanc	pages 20 à 24

Créée le 20 mars 1988, Racines et Rameaux Français d'Acadie est une association Loi 1901, dont les statuts modifiés sont l'objet du récépissé de déclaration de modification à la Sous-Préfecture de Lorient en date du 8 décembre 2000. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs et celle du Président de Racines et rameaux Français d'Acadie.

Cotisation annuelle : Individuel : 23 € Couple : 33 €

Prix du numéro : 4 €

Dépôt légal de publication : Préfecture du Morbihan sous n° 14/2002 du 24 juillet 2002

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vers une réforme des archives publiques ?

Le Ministre de la Culture vient de déposer au Sénat un projet gouvernemental qui vise à modifier les règles qui régissent depuis 1979 la consultation des Archives Publiques. Le texte fera tout d'abord l'objet d'un examen en commission, puis sera soumis au vote des deux Assemblées après quelques navettes pour parvenir à une rédaction qui satisfasse tout le monde. Il ne fait guère de doute que durant cette procédure le texte initial sera passablement remanié. Ceci dit, le ministre prévoit des modifications importantes qui intéressent tout particulièrement les généalogistes amateurs ou professionnels.

La règle des 100 ans ne serait plus opposable dans tous les cas. Les tables décennales et les registres de décès seraient communicables librement. La règle actuelle serait ramenée à 50 ans en ce qui concerne les registres de mariage, les recensements, les dossiers de justice, les minutes des notaires. Rien ne changerait par contre en ce qui concerne les naissances.

Combien de temps faudra-t-il attendre pour que les Elus parviennent à adopter un texte identique ? On peut regretter que cela soit déposé en fin de législature et craindre un report après les élections, voire un enterrement de première classe. Il semble que la Fédération Française de Généalogie, l'Association des Archivistes, les professionnels soient favorables à cette réforme. Certains craignent toutefois qu'elle n'entraîne une plus forte augmentation de la fréquentation des salles d'archives et que, faute de place et de moyens humains et matériels, les conditions d'accès ne soient limitées, ce qui rendrait les consultations d'autant plus difficiles. Attendons donc de connaître le texte définitif et les éventuels décrets d'application de la Loi, avant de juger.

Quoiqu'il en soit, nous sentons bien qu'il y a là un mouvement inéluctable et que les choses changeront tôt ou tard. La numérisation des documents et la mise en ligne de plus en plus d'archives départementales y contribuent grandement, facilitant notre travail. Le gain de temps, ainsi obtenu, devrait permettre aux chercheurs d'analyser leurs collectes et d'élaborer, à partir de là, des synthèses bien plus passionnantes qu'un simple alignement de patronymes et de dates, certes nécessaire, mais il faut bien le reconnaître, quelque peu indigeste. Une association comme Racines et Rameaux Français d'Acadie ne peut que s'en féliciter.

Gérard Scavenec.

De temps en temps, le Secrétaire Général reçoit des informations relatives à l'actualité de l'Acadie. Quand une insertion est possible dans le bulletin chacun est averti, mais parfois les délais ne permettent pas une diffusion à tous. Aussi, l'outil Internet est très pratique et ces informations ne pouvant figurer au bulletin le sont par courriel.

Si le suivi des activités (conférences, expositions, etc...) sur l'Acadie vous intéresse, communiquez-lui votre adresse Internet à : rrfa@club-internet.fr.

Si vous avez connaissance d'événements sur le thème de l'Acadie, contactez-le à la même adresse Internet ou à : Monsieur Jacques Nerrou – 3 allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant.

LES BASQUES ET LA NOUVELLE-FRANCE au 16^{ème} et 17^{ème} siècle

Depuis des lustres les navigateurs ont fréquenté les côtes nord-américaines. Un document de 1514 mentionne une dîme payée, par des pêcheurs bretons de Bréhat depuis soixante ans, sur les poissons pêchés en Bretagne, en Islande et à Terre-Neuve dont le nom d'origine était terre des Bretons. Ils n'étaient pas les seuls : y venaient aussi les Normands, les Saintongeais, et bien d'autres venus de France ou d'ailleurs. Cette étude démontre la présence intensive des Labourdins près des côtes nord-américaines. Contrairement aux gens venus d'Aunis, de Normandie ou du Poitou qui choisissent de s'installer comme colons sur des terres nouvelles, en Acadie ou au Canada, les Basques privilégient plutôt la pêche, le commerce et avec ce dernier le trafic des fourrures. Ces Basques vont fouler la terre d'Acadie, parmi les premiers, nouant des contacts amicaux avec les Indiens Micmacs et Abénaquis.

Le terme la 'pêche à Terre-Neuve', qui revient souvent dans les documents, ne signifie pas obligatoirement près de l'Île de Terre Neuve, mais également dans d'autres lieux, pour la chasse à la baleine dans le détroit de Belle-Isle, dans le golfe du saint Laurent, au Labrador, à Miquelon, pour la pêche à la morue en Gaspésie, en Acadie, dans l'île du Cap Breton et l'île Saint Jean¹, pour la chasse aux loups marins aux îles de la Madeleine et au Cap Breton ou pour la collecte des pelleteries, de plus en plus recherchées le long des côtes d'Acadie, de Gaspésie et du Canada². Ces Basques côtoient également des personnages comme : Du Gua de Monts, de Biencourt, Charles de La Tour, Menou d'Aulnay, Emmanuel Le Borgne, Nicolas Denys,..... devenant les témoins de l'histoire de la colonie.

La vie de ces marins

En général, le départ se faisait des ports basques à la fin du mois de mars et le retour à la fin octobre ou au courant du mois de novembre. La campagne durait de 6 à 7 mois. La traversée était longue et rude, bravant la mer déchaînée, les vents violents, les tempêtes ou ouragans tout en risquant les mauvaises rencontres avec les Anglais, Espagnols et Hollandais. Sur place, dans un climat froid et humide, le travail était épuisant avec, à certaines époques, des cadences infernales. On ne compte plus les disparus, les noyés, les blessés, les malades, les estropiés lors de ces campagnes. Dans les registres on peut noter, par exemple :

- enlevé d'un coup de mer,
- naufragé dans les glaces,
- disparu à bord d'une chaloupe non rentrée.

Dans leur paroisse d'origine, certains navigateurs sont dits '*absents ou sans nouvelles*' quelques autres qualifiés de '*déserteurs, rebelles, vagabonds*'. Beaucoup reviennent chez eux après un grand nombre d'années de navigation de l'autre côté de l'Atlantique en mauvais état. Dans les villages de la côte labourdine, nombreux sont les anciens marins devenus invalides ou infirmes. Ils sont alors déclarés '*hors service*' et n'ont plus le droit de naviguer, recevant parfois une pension. Certains d'entre eux sont dits '*cassés*', d'autres sont presque paralysés, ont des difficultés respiratoires, se plaignent de douleurs rhumatismales, n'ont plus de dents, sont devenus borgnes ou presque aveugles, ont des hernies, des membres fracturés. Les plus solides (ou les plus chanceux ?) ont quand même fréquenté la Nouvelle France pendant 20, 25 ou 30 années.

Les vies de ces pêcheurs sont jalonnées d'aventures en ces terres lointaines, mais exposés à des risques quotidiens. Ils sont soignés à bord des navires ou à terre d'une façon sommaire par les chirurgiens³. L'un d'entre eux blessé à la main se plaint d'avoir mal au poignet et se trouve vite avec le bras enflé, et le chirurgien pour régler le problème va aussitôt l'amputer du bras malade. A cette époque sont embarqués des mousses (dits garçons) âgés de 9 à 12 ans. La moyenne des décès des navigateurs basques se situe à peu près à 40 ans. Mathias de Etchevete, basque espagnol, serait allé la première fois à Terre Neuve vers 1540 à l'âge de 15 ans comme charpentier à bord d'un vaisseau de Saint Jean de Luz et aurait effectué 28 voyages à Terre Neuve soit comme charpentier, soit comme pilote. A force d'y aller, de générations en générations, les Basques se considèrent comme chez eux, outre-Atlantique. Pour preuve en 1609, une supplique est adressée au Roi par les maires, échevins et habitants de Bayonne, Saint Jean de Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye et autres paroisses du Labourd afin de leur permettre de naviguer, de négocier et de trafiquer aux '*costes du Canada, Cap Breton et Acadie et autres endroits qu'ils avaient l'habitude de fréquenter par le passé*'. D'ailleurs, la toponymie de cette époque prouve cette présence basque, par exemple en Acadie au sud du port de Canseau, il y avait un port appelé Martingo (diminutif de Martin) et dans l'île du Cap Breton, on trouvait Baratchoa et l'Île Ezkatandiak, Anglés Portu (ou Niganiche). Le nom de la Baie des Chaleurs fut même déformé en Baie d'Etchalar, confusion avec un village de la vallée du Bastan en Navarre.

Jean-Claude Paronnaud

¹ Cette activité devient plus rentable et moins dangereuse que la chasse à la baleine.

² Activité complémentaire et lucrative.

³ Souvent d'anciens barbiers.

A QUI APPARTENAIT L'ACADIE ? (suite)

Autre de la même du 18 novembre 1699 qui lui explique l'état de sa famille.

Autre du 5 janvier 1670 écrite au dit feu Sieur Le Borgne par le dit Sieur Bibaud, qui lui mande que sa prétention est mal fondée ; que la Compagnie l'a remis dans ses droits comme il l'a désiré : au bas est l'observation du feu Sieur Le Borgne, qu'il n'a recherché que son remboursement.

Placet présenté en 1670 par le dit feu Sieur Le Borgne au Sieur Colbert, pour pourvoir à son remboursement.

Etat de ce qui s'est trouvé dans le Fort de Pentagouet, lorsque les Anglais l'ont rendu le 6 août 1670.

Cession faite par le dit feu Sieur Le Borgne de Bellisle le 6 mai 1683 à Charles Aubert de la Chesnaye de Québec, de la rivière, du Port Rossignol deux lieues de terre au dessus, et autant au dessous, sur deux lieues de profondeur.

Ordonnance du Sieur de la Barre Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roi dans la Nouvelle France du 22 mars 1683 qui maintient le dit Sieur de Bellisle dans les droits de propriété de sa dernière concession.

Requête du dit Sieur Leborgne au Sieur de Meulles Intendant en Canada du 13 mai 1686.

Signification et ordonnance du 14 du dit mois et an, qui le maintient contre les prétentions du Sieur de la Tour.

Mémoire produit par Charles de Saint Etienne Sieur de la Tour et consorts, demeurant au Port Royal, et au Cap de sable dans l'Acadie enfants de feu Charles de Saint Etienne Sieur de la Tour Lieutenant Général pour le Roi dans la dite province, et de Dame Jeanne Motin leur mère veuve en premières noces du feu Sieur d'Aulnay Charnisay et légataires universels de feu Dame Marie de Menou Charnisay chanoinesse de Poussay leur sœur utérine, à ce qu'ils soient maintenus et gardés en la possession où ils sont du fort et habitation de la Tour en la rivière Saint Jean dans la dite province de l'Acadie ; ensemble des terres adjacentes au dit fort, dans l'étendue de cinq lieues au dessus, et de cinq lieues au dessous, le long de la même rivière sur dix de profondeur dans les terres de l'habitation et fort Saint Louis au port de la Tour, avec les terres adjacentes dans l'étendue de cinq lieues au dessus, et de cinq lieues au dessous sur dix lieues de large, sur dix lieues de profondeur, au lieu appelé le Vieux Logis situé à Pentagouet dans la baie de Onpenakgan entre Tousquet et le Cap de Sable de la rivière, et baie de sainte Croix ; îles y contenues et terres adjacentes sur l'étendue de douze lieues de large, à prendre le point du milieu dans l'île de Sainte Croix, et de vingt lieues de profondeur depuis le port aux Coquilles, d'être rétablis dans le droit, possession, et pleines jouissance du Port Royal et des terres adjacentes dans l'étendue de cinq lieues au dessus et de cinq lieues au dessous, le long de la côte sur dix lieues de profondeur dans les terres, dans la jouissance et pleine propriété de justice et seigneurie des habitations des Mines proche les terres dépendantes du Port royal, et dans celle du fort et habitation de La Hève avec les terres adjacentes du dit fort dans l'étendue de cinq lieues au dessus et de cinq lieues au dessous le long de la côte sur dix lieues de profondeur dans les terres ; le tout à la charge de la foi et hommage au fort de Québec, et de payer les droits aux mutations, suivant la coutume de Paris ; pleine liberté de commercer avec les Sauvages, et avec tous autres habitants de l'Acadie et dans tous les pays étrangers ou autres, dans lesquels il est permis aux Sujets du Roi de négocier toutes sortes de marchandises, et de les transporter partout où le commerce est ouvert, sans aucun empêchement.

Copie de la concession accordée le 15 janvier 1635 par la Compagnie y établie par l'Edit de 1628 à Charles de Saint Etienne de la Tour du fort et habitation de la Tour, avec les terres adjacentes dans l'étendue de cinq lieues au dessus et de cinq lieues au dessous, en rangeant la côte sur dix lieues de profondeur sur les terres adjacentes.

Copie d'une lettre écrite par le Roi le 10 février 1638 au sieur d'Aulnay de Charnisay, par laquelle sa Majesté le fait son lieutenant général à la côte des Echevins, depuis le milieu de la dite baie Française jusqu'à Canseau.

Lettres patentes du 20 septembre février 1651 par lesquelles le dit feu sieur de la Tour est confirmé et établi par le Roi gouverneur et son lieutenant général dans toute l'Acadie, et confirmé les concessions par lui obtenues.

Transaction du 23 septembre 1651 sous seing privé entre le dit sieur de la Tour et la dite dame veuve d'Aulnay, par laquelle elle lui restitue le fort de la rivière Saint Jean.

Copie de la concession accordée le 15 janvier 1635 au dit feu sieur de la Tour du fort et habitation de Saint Louis au port de la Tour, avec les mêmes étendues du fort et habitations de la Tour.

Certificat du sieur Perrot gouverneur de l'Acadie du 10 octobre 1685 portant que les enfants et héritiers du dit feu sieur de la Tour jouissent de ce qui est porté par la dite concession du 15 janvier 1635.

L'ACADIE et la QUESTION RELIGIEUSE

Lors de l'assemblée générale de Pornichet, notre Président Gérard Scavennec demandait de réfléchir à nouveau de rapports de nos Pionniers Acadiens avec la Religion. Cette question avait déjà été posée sous une autre forme par le regretté Professeur Massé lors d'une assemblée générale à Lorient : *'Pourquoi les premiers départs ?'*.

En réponse, essayons d'apporter des pistes de réflexions par recoupements d'informations de diverses sources. Cette méthode, si elle ne relève pas stricto sensu d'une démarche universitaire, est susceptible d'éclairer sur deux questions, à mon sens inséparables. Chacun de nous connaissant et distinguant deux périodes historiques dans le sujet qui nous concerne : l'Acadie.

La question religieuse, la Réforme.

Notre Histoire de France ; très hexagonale et contemporaine, met en évidence la période des guerres de Religion et situe la Réforme aux prêches de Luther et Calvin. S'agissant de l'Amérique et pour répondre aux premiers départs nous n'avons pas notre compte, car cette présentation exclut la très longue période très riche en événements déterminants, et oublierait des acteurs européens très importants de l'Histoire de l'Acadie.

Pourquoi la Réforme ?.

La crise politico-religieuse a débuté bien antérieurement. On donne pour précurseur de ce mouvement, la révolte du théologien Jean Huss. Au sortir du Moyen-Âge, les princes de l'église catholique romaine refusent que soit remis en cause le pouvoir temporel de ses clercs. Elle refuse pareillement la pensée d'un monde différent. En 1415, après le Concile de Constance, Jean Huss sera brûlé vif.

Qui tient la mer tient le commerce du Monde

L'avènement du Pape Espagnol Alexandre VI en 1481 va coaliser pratiquement tous les **Gens de mer de l'Europe**. Sa bulle "Aeterni Régis" interdisant la route maritime des Amériques, sous risque d'excommunication est interprétée comme un voile sur les massacres Indiens pour la conquête de l'or.

La curiosité, puis l'excitation au combat seront le déclencheur de la société des "Pirates". Dès les premières prises de galions de la casa de Séville, la confrérie des pirates, corsaires va s'organiser et informera le monde de la mer de l'existence du massacre des Indiens.

Autre réaction très peu souvent développée : l'influence de la zone hanséatique. Vous me direz hors sujet pour l'Acadie ... ! Et pourtant !

La maxime ci-dessus nous viendrait de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques ?? Une affaire concomitante, mais très germanique. Le dominicain allemand Johan Diez dit "Tezel" est nommé commissaire apostolique du Pape Léon X ⁽⁴⁾ afin d'organiser le commerce des indulgences. Pourquoi ce choix ? Nous verrons que l'Ordre choisi n'est pas un hasard.

Pourquoi, un Allemand, alors que la réforme luthérienne a gagné la population germanique ? Nous constatons qu'un autre Allemand, Albert de Brandebourg, Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques, se chargera de diffuser les idées humanistes en portant la Réforme dans la Hanse commerciale depuis Königsberg.

Dès 1525, Novgorod, Riga, Lubeck, Visby, Bergen, Hambourg, Brême, Bruges et Londres formeront le socle anti-papiste que le Saint Empire romain germanique n'aura de cesse d'anéantir, sans résultat.

La dynastie des Hohenzollern et le Brandebourg induiront en 1618 l'unité de l'Allemagne sous la religion réformée. Pour des motifs différents à leur tour, l'Écosse, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Scandinavie, la Suisse, l'Allemagne embrasseront la Réforme.

⁴ Le Pape Léon X signataire du Concordat imposé par François 1^{er} en 1616 fut l'acteur du choix de Charles Quint lors de la succession au trône d'Espagne

Dans un prochain article sur les Le Blanc, Jean Jacques envisage de nous parler de la région de Loudun.

Bibliographie

- l'Histoire de France – Georges Duby – Larousse
- L'Histoire de France illustrée – rédaction Bonnet – Larousse 1988 (3 volumes pour ce texte)
- Rêves d'Amérique – Textes réunis – Omnibus 1998
- D'Or, de rêves et de sang – Michel Le Bris – Hachette avril 2001
- L'identité de la France – Fernand Braudel – Maury SA Malherbes 1987
- Des Histoires de France – Pierre Miquel – Cameron Presse 1981
- Collation – Chronologie – généalogie travail personnel – Jean Jacques le Blanc